

## **SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 3 MAI 2021**

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 3 mai 2021, à 16 h 30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents : Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent. Le conseiller Serge Baron est absent.

### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **RECOMMANDATION CP-21-088**

##### **Salle du Conseil - Rénovation Certificat de paiement n° 3**

Considérant que Construction Sorel Ltée, qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 30 avril 2021 intitulé « Certificat de paiement n° 3 »;

Considérant que l'architecte Daniel Cournoyer, dûment mandaté pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a émis le certificat de paiement n° 3 produit par l'architecte et recommande le paiement au montant de 40 141,49 \$ incluant les taxes et une retenue de 10%;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue le paiement de 40 141,49 \$, incluant les taxes et la retenue de 10%, à Construction Sorel Ltée pour les travaux effectués en date du 30 avril 2021, le tout tel que décrit au certificat de paiement n° 3 et conformément à l'avis de l'architecte Daniel Cournoyer, lesdits travaux étant financés à même le budget courant prévu au surplus accumulé affecté.

#### **RECOMMANDATION CP-21-089**

##### **Centre communautaire - Local des 3 Âges Rénovation extérieure Certificat de paiement n° 1**

Considérant que Construction Beaulieu et Bergeron Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 30 avril 2021 intitulé "Certificat de paiement n° 1";

Considérant que l'architecte Daniel Cournoyer, dûment mandaté pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a émis le certificat de paiement n° 1 produit par l'architecte et recommande le paiement au montant de 19 088,06 \$, incluant les taxes;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise le paiement de 19 088,06 \$, incluant les taxes, à Construction Beaulieu et Bergeron Inc. pour les travaux effectués en date du 30 avril 2021, le tout tel que décrit au certificat de paiement n° 1 et conformément aux recommandations de l'architecte Daniel Cournoyer, lesdits travaux étant financés à même le surplus accumulé affecté.

#### **RECOMMANDATION CP-21-090**

##### **Les Forges de Sorel Vibration**

Considérant qu'un citoyen a formulé des plaintes au sujet de l'augmentation des vibrations à sa propriété qui origine des opérations des Forges de Sorel;

Considérant que les Forges de Sorel ont fait parvenir une correspondance mentionnant les actions prises par la compagnie pour restreindre les vibrations;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel envoie une copie de la correspondance des Forges de Sorel au plaignant.

#### **RECOMMANDATION CP-21-091**

##### **Terminal Maritime Sorel-Tracy Instauration d'une ligne d'information**

Considérant que la compagnie QSL/Terminal Maritime Sorel-Tracy a instauré une ligne d'information pour les citoyens;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel publie sur les réseaux sociaux et sur son site internet, l'information de la nouvelle ligne d'information de QSL/Terminal Maritime Sorel-Tracy.

#### **RECOMMANDATION CP-21-092**

##### **Plancher - Grande salle/Plafond du garage Renfort**

Considérant que la firme d'ingénieur-conseil EXP, dûment mandatée pour l'investigation de la structure, recommande l'installation de renforts au plafond du garage municipal sous la partie de la salle Olivar Gravel;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel mandate l'architecte Daniel Cournoyer ainsi que la firme EXP pour produire les plans et devis ainsi que les estimations des coûts pour le renforcement du plafond du garage municipal sous la salle Olivar Gravel.

#### **ARÉNA**

#### **RECOMMANDATION CP-21-093**

##### **Centre Récréatif Aussant "Camper pour la Vie" - Report**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte de reporter l'activité de financement pour le cancer du sein aux 12, 13 et 14 août 2022, tel que demandé par l'organisme « Camper pour la Vie », étant donné l'incertitude causée par la pandémie de la COVID-19.

#### **PARCS ET LOISIRS**

#### **RECOMMANDATION CP-21-094**

##### **Parc de la Pointe-aux-Pins Réhabilitation de la berge et de la rampe de mise à l'eau Remerciement Rio Tinto Fer et Titane**

La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remercie la compagnie Rio Tinto Fer et Titane pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de la réhabilitation de la rampe de mise à l'eau.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel installe une enseigne identifiant à titre de partenaires Rio Tinto Fer et Titane ainsi que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du projet de réhabilitation de la rampe de mise à l'eau.

**RECOMMANDATION CP-21-095**

**Fête Nationale 2021**

Considérant que monsieur Philippe Côté a été mandaté par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour l'élaboration d'une programmation pour la Fête Nationale 2021;

Considérant que des soumissions ont été déposées, par le mandataire, au Comité de la Fête Nationale qui recommande l'acceptation de celles-ci, pour couvrir ladite programmation 2021;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte les soumissions déposées par monsieur Philippe Côté couvrant la programmation de la Fête Nationale 2021.

**RECOMMANDATION CP-21-096**

**15<sup>e</sup> Édition du Tournoi de golf 2021  
de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel  
Tenue de l'activité**

Considérant que le Conseil municipal désire reporter la décision de tenir la 15<sup>e</sup> Édition du Tournoi de golf 2021 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel à une séance subséquente;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel reporte à la séance du 21 juin 2021 la décision de tenir la 15<sup>e</sup> Édition du tournoi de golf 2021 de la Ville afin de permettre de suivre l'évolution de la situation relativement aux mesures sanitaires édictées par la Santé publique concernant la COVID-19.

**RECOMMANDATION CP-21-097**

**Rio Tinto Fer et Titane  
Parc de l'Ilménite et terrains adjacents  
Entretien**

Considérant que la demande de partenariat de Rio Tinto Fer et Titane pour l'entretien du parc de l'Ilménite et des terrains adjacents appartenant à ladite entreprise;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte, pour 2021, le partenariat proposé par Rio Tinto et Fer et Titane qui consiste à entretenir le parc de l'Ilménite et ses terrains adjacents, aux frais de l'entreprise privée, et sous la gestion de la Ville.

**SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ**

**RECOMMANDATION CP-21-098**

**Subvention, Cotisation, Publicité**

En réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande l'octroi, la participation et l'adhésion à ce qui suit :

- COVABAR - Adhésion 2021-2022 **50,00 \$**
- Fondation de l'Hôtel-Dieu de Sorel  
Défi des générations **500,00 \$**
- Tourisme région Sorel-Tracy - Adhésion 2021 **20,00 \$**

**AUTRES OBJETS**

**RECOMMANDATION CP-21-099**

**Propriété du 423 à 427, rue Bonin**  
**Demande de démolition et/ou réparation**

Considérant que le garage de la propriété sise au 423 à 427, rue Bonin est délabré suite à un incendie survenu le 2 mars 2021;

Considérant une correspondance envoyée le 19 avril 2021, par huissier, demandant au propriétaire d'informer la Ville dans les plus brefs délais des démarches qu'il prévoit entreprendre relativement au bâtiment incendié;

Considérant que la demande formulée par la Ville est demeurée sans réponse à ce jour;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

De mandater la firme d'avocats Delisle & Delisle SENC pour informer le propriétaire du 423 à 427, rue Bonin (lot # 2 932 074 du cadastre du Québec) que la Ville intentera les procédures judiciaires appropriées afin de régler la non-conformité du bâtiment et pour entreprendre les procédures requises ou utiles pour obtenir des tribunaux les ordonnances nécessaires pour la démolition du bâtiment, et ce, au frais du propriétaire, une fois le délai expiré.

**RECOMMANDATION CP-21-100**

**Propriété du**  
**130, rue Saint-Joseph**

Considérant que le propriétaire de la propriété mentionnée en rubrique demande d'ajouter, à ses frais, de la gravelle sur une partie du terrain de la Ville pour s'en servir comme une allée de circulation et de nouvelle entrée charretière;

Considérant que la réglementation municipale stipule que les nouvelles allées de circulation doivent être pavées;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil municipal n'autorise pas le dépôt de la gravelle sur la partie du terrain appartenant à la Ville.

QUE les représentants de la Ville avise le demandeur que cette pratique va à l'encontre de la réglementation municipale.

**RECOMMANDATION CP-21-101**

**Modification du coût des permis et du**  
**montant des amendes et autres modifications**

Considérant qu'il y a lieu de revoir à la hausse le montant des amendes ainsi que le coût des permis dans le cadre du règlement numéro 195 (permis et certificats) et ses amendements;

Considérant qu'il y a lieu de revoir certaines dispositions au règlement numéro 192 et ses amendements;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel entreprenne les démarches nécessaires à la modification du règlement numéro 195 ainsi que ses amendements afin de revoir le montant des amendes ainsi que le coût pour l'émission des permis.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel entreprenne les démarches nécessaires à la modification de certaines dispositions du règlement numéro 192 ainsi que ses amendements.

## **RECOMMANDATION CP-21-102**

### **Service de transport collectif**

#### **Délégation de la compétence à la MRC**

Considérant qu'à la suite de l'adoption en février dernier par la MRC de Pierre-De Saurel du plan de transport régional;

Considérant que la MRC a présenté un projet d'entente intermunicipale relative à la délégation de compétence pour la fourniture de services de transport collectif à sa séance du 21 avril 2021;

Considérant que ce projet d'entente a été transmis à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

Considérant que la municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt à conclure une telle entente;

Considérant qu'un tel plan de transport facilitera grandement tous les types de déplacements (pour le travail, des fins personnelles, la pratique de loisirs, l'accès aux services de santé ou d'éducation, etc.) et pourra ainsi devenir une excellente source de rétention et d'attraction pour toutes les municipalités de la MRC et, simultanément pour toutes les entreprises de la région, indépendamment de leur envergure et de leur secteur d'activités;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel de souscrire à cette entente pour ses citoyens;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel exprime son intérêt à conclure une entente intermunicipale pour déléguer à la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel l'exercice des compétences en matière de transport pour les services de transport collectif régional et interrégional conformément aux termes du projet d'entente transmis par la MRC à la suite de sa séance du 21 avril 2021.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC ainsi qu'à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC.

## **RECOMMANDATION CP-21-103**

### **Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel proclame la journée du 17 mai 2021 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'engage à hisser le drapeau arc-en-ciel devant ses bureaux le 17 mai 2021.

**CORRESPONDANCE**

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RECOMMANDATION CP-21-104**

**Levée de la séance**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier